



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
ALSACE



## Pôle « Médiation Faune Sauvage » LPO Alsace & GEPMA

## Bilan 2017

Le pôle « Médiation Faune Sauvage (MFS) » est un service de la Ligue pour la Protection des Oiseaux Alsace (LPO) et du Groupe d'Etude et de Protection des Mammifères d'Alsace (GEPMA). Créé en mars 2008, il est destiné à répondre à toutes les demandes liées à la petite faune sauvage, mammifères et oiseaux sauvages, protégés ou non.

**Le pôle MFS a traité 3641 demandes au cours de l'année 2017, toutes catégories et espèces confondues.**

Evolution du nombre de demandes :

Années	2012	2013	2014	2015	2016	2017
Nb	1869	2328	2470	3006	2891	<b>3641</b>

### 1. Répartition géographique des demandes

La répartition géographique des demandes reste inégale au niveau régional. Le faible pourcentage recensé dans le Haut-Rhin (18%) est lié à la présence, dans ce département, des Brigades Vertes et de l'association Sentinelle Nature Alsace (SNA) qui traitent directement de nombreuses demandes.

67% des demandes concernaient le Bas-Rhin et sur l'ensemble de ces cas, 47% provenaient de l'Eurométropole de Strasbourg, ce qui représente une part considérable de l'activité du pôle MFS dans ce département. L'ensemble des 33 communes que comptent l'Eurométropole a bénéficié du service du pôle MFS.

Enfin, 15% des demandes proviennent des départements limitrophes, notamment ceux de la Région Grand-Est, une part non négligeable, en nette augmentation comparé aux années

précédentes, et qui coïncide avec la création de cette nouvelle grande entité géographique.

### 2. Catégories d'appels

Les réponses et les conseils sont apportés au cas par cas, et si besoin un suivi est effectué dans les jours et/ou les semaines qui suivent le premier contact. Ces demandes sont classées en 4 grandes catégories :

- ⇒ Les demandes d'informations (24 %)
- ⇒ Les demandes liées à la destruction d'espèces ou leurs milieux (8 %)
- ⇒ Les demandes liées à des problématiques de cohabitation (20 %)
- ⇒ Les demandes liées aux animaux en perte (48 %)

### 3. Espèces concernées

❖ Oiseaux (75 %)

**Exemple de problématique pour laquelle le pôle MFS est de plus en plus sollicité : les pics**

L'altération de l'habitat naturel des pics (déforestation et/ou suppression des arbres vieillissants), cumulée à la généralisation de l'isolation des bâtiments par l'extérieur, à l'aide de polystyrène recouvert de crépis, a offert aux pics



AGIR pour la  
**BIODIVERSITÉ**  
ALSACE

LPO Alsace - GEPMA  
**Pôle Médiation Faune Sauvage**  
8 rue Adèle Riton - 67000 Strasbourg - 03 88 22 07 35  
Centre de Soins - Rosenwiller - 03 88 04 42 12  
[alsace.mediation@lpo.fr](mailto:alsace.mediation@lpo.fr)



de nouvelles opportunités d'installation. Ces matériaux présentent en effet des caractéristiques particulièrement proches de celles du bois mort : rugosité à l'extérieur, fragilité de l'intérieur qui peut être facilement creusé tel du bois vermoulu, résonnance sonore.



Les pics s'imitant les uns les autres, le problème n'a pas tardé à se répandre. Aussi, le nombre d'appels traité par le pôle médiation ne fait qu'augmenter année après année : 2014 = 17 demandes / 2017 = 60 demandes.

Pris de cours par l'évolution rapide de cette problématique et par manque d'expérience encore, nous sommes limités dans les conseils que nous pouvons apporter aux plaignants. Les solutions proposées restent complexes et coûteuses.



L'objectif 2018 est de prendre contact avec les professionnels du secteur, via les fédérations d'artisans et de métiers du bâtiment, afin de les sensibiliser à cette problématique et qu'une réflexion soit menée en amont (au moment des travaux d'isolation des bâtiments notamment). La LPO mène également une lutte de longue date

pour la conservation des arbres vieillissants dans les forêts, les jardins et les parcs.

#### ❖ Mammifères (19 %)

#### Exemple de problématique pour laquelle le pôle MFS est de plus en plus sollicité : le blaireau

Pour faire face à la demande, un poste salarié a été créé en 2014 pour répondre aux problématiques concernant le blaireau d'Europe. Des solutions sont ainsi apportées à toutes personnes rencontrant un problème de cohabitation avec cette espèce (terriers creusés dans des digues de protection contre les crues ou dans des remblais de voie ferrée, terriers présentant un risque pour l'exploitation de parcelles de cultures...).

En 2017, 48 demandes concernant le blaireau d'Europe ont été traitées. Parmi elles :

- 29% concernent des terriers au sein de cultures (vignes et maïs principalement) et présentent un risque pour l'exploitation des parcelles (affaissement ou renversement lors du travail avec les engins agricoles...).
- 25% concernent des problèmes de cohabitation liés à la présence de blaireaux qui se nourrissent sur des pelouses de particuliers, engendrant des dégâts qui sont surtout d'ordre esthétique.
- 16% concernent des remblais ou des digues de protection contre les crues. Les cas sont problématiques en plaine lorsque le milieu ne propose pas de solutions de repli pour les blaireaux.
- 16% concernent des problématiques en milieu urbain (friches, vides sanitaires, cimetières, etc...).
- Enfin 12% des cas sont liés à des dérangements sur des terriers non problématiques mais proches des activités humaines.

Suivant la demande, une problématique peut demander une charge de travail très importante (rencontres sur le site avec les acteurs concernés, nombreux déplacements sur le terrain pour le suivi des mesures mises en place, rédaction des

bilans...) ou être facilement réglée par l'apport de conseils et d'informations (cas des pelouses).



En ce qui concerne les terriers de blaireaux présents dans les digues de l'III, un partenariat a démarré en 2015 avec le Conseil Départemental du Haut-Rhin et la brigade verte. Il a permis, à l'automne 2017, la construction d'un terrier artificiel test. D'autres pistes sont en discussion avec le Conseil Départemental pour compléter les dispositifs existants.

#### ❖ **Autres demandes (6 %)**

Ces demandes concernent :

- la présence d'amphibiens sur des routes non protégées en période de migration nuptiale.
- les demandes d'ordre « général » notamment la réglementation en vigueur : défrichage illégal, destruction de milieux favorables à des espèces menacées (zones humides, pelouses calcaires...), taille des haies en dehors des périodes autorisées...
- les problématiques de cohabitation avec des espèces d'insectes ou de reptiles...

#### **4. Programme d'épidémiologie-surveillance de la rage des chiroptères en France**

En termes de santé publique, la rage des chiroptères représente un risque difficilement appréciable d'autant plus que le virus, rare, concerne surtout à ce jour une seule espèce en France : Sérotine commune (*Eptesicus serotinus*).

La surveillance de ce virus repose entre autre sur la collecte et l'analyse des cadavres de toutes les espèces de chauves-souris. Ces analyses

permettent ainsi d'améliorer les connaissances sur la réelle situation épidémiologique.

Aussi, depuis 17 ans, le GEPMA collabore avec l'ANSES (Agence Nationale de Sécurité Sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail) dans le cadre du programme d'épidémiologie-surveillance de la rage animale en France. Tous les cadavres de chauves-souris récupérés par le GEPMA et tous les animaux qui sont morts au centre de soins de la LPO Alsace sont donc systématiquement envoyés à l'ANSES pour y être analysés.

Pour l'année 2017, 120 cadavres (9 espèces différentes) ont été recueillis.



#### **5. Bilan**

Le pôle MFS vient de terminer sa dixième année d'existence. Les résultats présentés ci-dessus prouvent tout l'intérêt et l'utilité de ce service, très sollicité en Alsace tant par les particuliers (82%) que par les professionnels et les collectivités (18%). Il est également important de rappeler qu'au-delà du service rendu aux personnes, l'identification des animaux permet d'améliorer les connaissances scientifiques des espèces.

La **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL Grand-Est)** et l'**Eurométropole de Strasbourg** apportent toujours leur soutien au pôle MFS. Qu'ils en soient ici largement remerciés.

Grâce à ces partenariats, la LPO Alsace et le GEPMA ont les moyens de répondre aux demandes, dans le respect de la réglementation et surtout dans l'intérêt de chacun (habitants et animaux).

## 6. Communication

Exemples d'articles parus dans la presse en 2017 (quotidiens DNA, L'Alsace, bulletins municipaux...) et qui ont permis de mieux faire connaître le service MFS auprès du grand public et des professionnels ou de mieux sensibiliser le public à certaines problématiques.

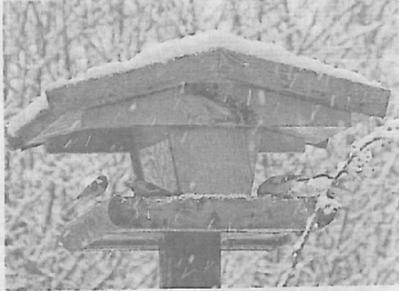
**STRASBOURG** Insolite  
**Dame canette retrouve son balcon un an après !**



La canette a de nouveau niché sur un balcon d'un immeuble de l'Orangerie. Douze canetons sont nés de la couvée, tous remis à la LPO. PHOTO DNA

Nous contions l'année dernière la belle histoire d'une canette qui a fait son nid, ses neuf œufs et s'est occupée de ses canetons au sixième étage d'un appartement haussmannien à l'Orangerie. Le comble est que la belle a choisi un appartement cosy mais pas n'importe lequel. Celui d'un chasseur... de canards ! Tel est pris qui croyait prendre puisque ledit chasseur est tombé en affection devant cette couvée qu'il a protégée, choyée et déposée à la LPO. Aussi, imaginez qu'elle fut sa joie de revoir la belle canette il y a peu pour lui offrir cette fois-ci non pas neuf mais douze canetons ! Darwin aimait à croire que des interactions entre les hommes et les animaux étaient possibles - en voit un bien tel exemple. La belle toquait à la porte vitrée, le chasseur lui déposait de l'eau et de quoi se sustenter. Elle allait de temps en temps faire un tour au salon toute en joie d'être si bien regnie. Une petite canette par ci, un petit coup de bec par là. Les douze petits sont à la LPO. Malheureusement, la chère canette a été retrouvée écrasée au pied de l'immeuble. Le chasseur attristé croise les doigts pour qu'un petit coup de bec par le chemin de son balcon l'année prochaine.

**NATURE** Ornithologie  
**Où sont passés les oiseaux ?**



Les appels se succèdent à la LPO Alsace : les mangeoires à oiseaux, pourtant largement garnies, restent désertes cet hiver.

**NOMBREUX SONT** ceux qui s'inquiètent de l'absence de passereaux dans leur jardin. L'observation est partagée dans toute la France et outre-Rhin. Plusieurs théories sont avancées par les ornithologues pour expliquer le phénomène. La première se base sur les conditions météorologiques de ces derniers semaines avec l'anticyclone qui a stagné durablement sur toute l'Europe. Les oiseaux qui l'on observe habituellement en hiver en Alsace sont des migrants. Mésanges, rouges-gorges, pinsons et autres passereaux qui se reproduisent durant l'été dans les contrées nordiques n'ont peut-être cette année pas eu besoin de descendre bien loin au sud pour rester à l'abri du froid. La deuxième explication concerne l'abondance inhabituelle de nourriture dans la nature, notamment en forêt, qui rend cette dernière très attractive pour l'avifaune. De nombreux témoignages attestent ainsi de la présence importante d'oiseaux dans les forêts vosgiennes suite à la bonne fructification des hêtres et à l'inversion de température de ces dernières semaines. N'oublions pas non plus la très mauvaise saison de reproduction des passereaux au printemps, avec une mortalité d'oisillons importante due à une humidité excessive. Cela a entraîné une nette baisse du nombre d'individus qui, ajoutée à la baisse globale des effectifs des oiseaux, munit en France, aboutit au phénomène d'absence noté actuellement.

**C'est le moment de les nourrir**

Raison de plus d'être patiemment vigilant ces jours avec la brusque baisse de températures. Les oiseaux ne sont pas directement affectés par le froid mais par la culture d'accès à la nourriture emprisonnée par le gel sous la neige. Le nourrisseur s'avère dès lors un aide précieux. Les petits oiseaux apprennent une coupelle d'eau de ainsi que des aliments riches en énergie : mélange de graines, mesol, cacahuètes non concassées, noix concassées, pommes... Sur tout ne jamais donner de pain ou d'aliments salés qui provoquent des troubles digestifs. ■

Plus d'info sur [alsace.lpo.fr](http://alsace.lpo.fr)

## Des nids en béton pour les hirondelles

Depuis des lustres, les hirondelles se sentaient chez elles sous les toits des immeubles de la rue de Mulhouse, à Ostwald. Quand CUS Habitat a voulu rénover les habitations, il a fallu reloger ces fidèles locataires.

**PERCHÉS TOUT EN HAUT** des HLM, ils ressemblent à de grosses verrues brunes coincées entre deux plaques de contreplaqué et un auvent en zinc. Autour de ces objets étranges tourne un ballet incessant d'hirondelles qui initient les petits à leurs premiers exercices de vol. « Ce sont des nids en béton de bois, explique Alexandre Gonçalves, chargé de mission à la LPO. La matière qui se rapproche le plus des nids que les hirondelles construisent à base de boue, de salive et d'eau. »

**Coups de balai**

À Ostwald ou ailleurs, ces « hirondelles des fenêtres » nichent depuis près d'un siècle sur les façades et sous les corniches de toit. Elles adorent la compagnie des hommes... qui le leur rendent mal. « On aime bien les hirondelles, mais pas chez soi. Beaucoup détruisent leurs nids à coups de balai, à cause des fientes », constate Vincent Costilles, chargé d'opération à CUS Habitat. Si on y ajoute l'urbanisation et la disparition des fameuses corniches sur les bâtiments neufs, « ces quinze dernières années, leur nombre a chuté de 50 % en Alsace », relève Alexandre Gonçalves. Depuis 2009, elles figurent sur une liste d'oiseaux protégés, au même titre que la cigogne blanche, le martinet noir, la mésange et même le moineau domestique. C'est là que la mission du bailleur se corse. Voilà trois ans, CUS Habitat décide de rénover six HLM de la rue de Mulhouse - soit 362 logements. « Ils dataient des années 70, rappelle Vincent Costilles. Il fallait ajouter une isolation extérieure, améliorer l'étanchéité de la toiture, le chauffage... » Mais une habitante s'alarme du sort des 50 nids d'hirondelles qui auraient été détruits pendant l'opération. La Ligue de protection des oiseaux, alertée, suspend le chantier en plein vol. « Ça ne m'amuse pas, mais c'est la règle, s'excuse presque Suzel Hurstel, médiatrice à la LPO. S'agissant d'espèces protégées, il faut demander une dérogation à l'État et proposer des mesures compensatoires. » Les 50 nids seront donc remplacés par 60 nids artificiels, « un peu moins efficaces » selon la LPO. Laquelle a orienté CUS Habitat vers une entreprise spécialisée pour les fameux nids en béton. « Ils ont joué le jeu. C'était un vrai plaisir de travailler avec eux, souffle Suzel Hurstel. Malheureusement, ce n'est pas toujours le cas... »

Les hirondelles des fenêtres adorent la compagnie humaine. Ici, leurs nids en béton sur les immeubles à louer modéré d'Ostwald. PHOTO DNA - MARC ROLLMAN

« On a phosphoré avec l'architecte Henri Kubler pour intégrer la problématique au chantier, s'amuse Vincent Costilles. La LPO est même venue faire cours sur les hirondelles sur le chantier ! Leurs amours, la ponte, la migration à l'automne... » Pour laisser les couples nidifier en paix au printemps, les ouvriers ont poursuivi les travaux en plein hiver, afin que les six immeubles soient prêts en mars. « On a même dû démonter les échafaudages sur un immeuble prisé des hirondelles. Ils auraient gêné la nidification. Les habitants n'ont pas trop compris... » Stoïque, le bailleur a accepté que la LPO revende sa copie. « Le toit des nids n'était pas assez incliné, les pigeons se seraient posés dessus... » C'est vrai qu'avant il y avait plein de croûtes de pigeons ! intervient une habitante qui promène son bichon. « C'est grâce à la pose d'un revêtement autonettoyant », explique Vincent Costilles, redevenu professionnel du bâtiment. « Et les hirondelles, y en a moins qu'avant... » reprend la dame au bichon, qui a visiblement oublié de lever le nez. Justement, CUS Habitat a posé les nids loin des fenêtres, pour éviter les fameux coups de balai. Mais, à protection égale, Vincent Costilles préfère encore les hirondelles aux crapauds, autre espèce menacée. « Là, il faut carrément leur recréer des bassins. C'est encore plus compliqué... » ■

CATHERINE PIETTRE

**Le pôle MFS remercie tous les bénévoles qui secondent l'équipe salariée dans le cadre des actions de protection de la faune sauvage.**